



**ARRETE DU MAIRE**  
**Police Municipale**

**Objet : Travaux – Rue Neuve - CIRCET France -**  
**ARR 2023-01-16-04-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,  
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,  
Vu les travaux effectués par l'entreprise CIRCET, 02 rue Emile Galle (57280) MAIZIERES LES METZ  
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de  
travaux de pose d'une chambre sur trottoir pour le compte d'Orange dans la rue Neuve.

**-- ARRÊTONS --**

**ARTICLE 1 :** Des travaux d'implantation d'une chambre sur trottoir pour le compte d'Orange auront lieu  
à SELONCOURT rue Neuve. Ces travaux se dérouleront à partir du 30 janvier 2023 pour une durée de  
15 jours.

**ARTICLE 2 :** En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement de tous véhicules sera strictement  
interdit aux abords du chantier. Un alternat manuel sera mis en place.

**ARTICLE 3 :** La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise  
en place par l'entreprise ETS CIRCET chargée des travaux et sous sa responsabilité. Des panneaux de  
chantier devront être mis en place pour signaler les travaux, le tout devra être conforme au Code de la  
Route en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie  
ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent  
arrêté.

Fait à Seloncourt, le 16 janvier 2023  
Jean-Marc ROBERT, Adjoint à la Voirie  
et à la circulation

